

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA CREATION ET LA REALISATION D'UN STAND
POUR LE CONGRES ITS DU 5 AU 9 OCTOBRE 2015**

Entre

Bordeaux Métropole, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux présentes conformément aux termes de la délibération n°2015/..... en date du 25/09/2015,

Ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »,

D'une part,

Et

Le Conseil départemental de la Gironde, domicilié immeuble « Gironde », Esplanade Charles-de-Gaulle, 33074 Bordeaux Cedex, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, en vertu de la délibération n°..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Gironde du.....

ci-après dénommée « le Conseil départemental »

D'autre part,

Et

la ville de Bordeaux, domiciliée Place Rohan, 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur/Madame XXXXX, adjoint(e) au maire, dûment habilité par délibération/arrêté n°..... en date du.....

ci-après dénommée « la ville de Bordeaux »

D'autre part,

Et

L'Etat, domicilié 19 allées des Pins, 33073 Bordeaux Cedex représenté par la Direction Interdépartementale des routes Atlantiques (DIRA) représentée par son directeur Monsieur Jacques LE MESTRE dûment habilité à cet effet, ci-ensemble « **les Parties** ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Bordeaux Métropole accueillera le vingt-deuxième congrès mondial des systèmes et services de transports intelligents (« Intelligent Transport Systems » (ITS)), qui se tiendra au parc des expositions et palais des congrès du 5 au 9 octobre 2015. Le premier congrès mondial dédié aux ITS s'est tenu à Paris en 1994. Depuis, il est organisé chaque année à tour de rôle en Asie, en Amérique et en Europe, comme l'illustre l'historique ci-dessous depuis l'année 2000 :

- 2013, Tokyo (Japon),
- 2012, Vienne (Autriche),
- 2011, Orlando (USA),
- 2010, Busan (République de Corée),
- 2009, Stockholm (Suède),
- 2008, New-York (USA),
- 2007, Beijing (Chine),
- 2006, Londres (UK),
- 2005, San Francisco (USA),
- 2004, Nagoya (Japon),
- 2003, Madrid (Espagne),
- 2002, Chicago (USA),
- 2001, Sydney (Australie),
- 2000, Turin (Italie).

Ce congrès revient pour la première fois en France en 2015, avec le thème « plus d'espace pour une mobilité plus durable ».

Bordeaux a remporté la candidature en 2011 auprès de l'organisateur du congrès : ERTICO ITS Europe (réseau européen qui regroupe les parties prenantes des ITS), face à Milan et Copenhague.

Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde et la ville de Bordeaux sont partenaires de son organisation (« Bordeaux Host »), auprès de l'association TOPOS Aquitaine et de la Région Aquitaine. Ils constituent l' « hôte local » du congrès en lien avec les instances nationales (Ministères français, ATEC ITS France).

Cette manifestation gagne de plus en plus d'importance dans le secteur mondial des transports, en réunissant sur 5 jours, lors des dernières éditions, plus de 300 exposants et 10 000 visiteurs en provenance de plus de 100 pays, dont 3 500 congressistes (plus de 200 sessions techniques et scientifiques), tous désireux de partager leurs connaissances, expériences et développements les plus en pointe, et de construire des réseaux de partenaires fiables. Elle constitue la vitrine mondiale des systèmes de transports intelligents.

Cette édition permettra de montrer les dernières innovations numériques et les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication mises au service des transports, pour améliorer la sécurité des déplacements, leur fluidité, et réduire l'empreinte environnementale.

Après Vinexpo par le nombre de visiteurs, il s'agira du premier plus grand congrès jamais accueilli dans la capitale Girondine. Bordeaux Métropole s'implique tout particulièrement pour la réussite de cet événement en lien avec ses partenaires.

Le territoire fait déjà référence sur le plan national, européen et mondial, dans le développement et l'utilisation des ITS : un réseau de tramway performant et son alimentation par le sol, la régulation dynamique des flux de circulation urbaine (PC circulation Gertrude), interurbaine (PC Alienor) et des transports en commun (PC tramway/bus TBC), des cars interurbains connectés (e@car), de l'information voyageurs en temps réel sur supports numériques, ...

A travers le congrès ITS, les parties entendent organiser une démonstration du savoir-faire bordelais et girondin en matière d'innovation, et accélérer les initiatives portées par les acteurs du territoire en lien avec sa politique de transports et de mobilité durable.

L'intervention des partenaires « Bordeaux Host » au sein du congrès se matérialise notamment par :

- la participation de leurs représentants lors de différentes tables-rondes et conférences,
- la présentation de démonstrations et l'accompagnement de projets innovants,
- l'organisation de visites techniques de systèmes ou d'ouvrages implantés sur le territoire,
- la promotion du territoire et des savoir-faire, tout particulièrement dans le domaine de la mobilité et transports intelligents, sur un stand au sein de l'exposition (150 m²),
- l'organisation de réceptions.

Le stand représente donc une partie du dispositif de promotion « Bordeaux Host », et chacune des parties peuvent être amenées à prendre en charge d'autres modes d'intervention. Ces dernières ont confié à Bordeaux Gironde Investissement (BGI) un rôle de « maître d'œuvre » dans le cadre de ses missions normales, dans la mesure où cet organisme représente les trois partenaires et dispose de connaissances reconnues en matière de promotion et d'attractivité du territoire. BGI était intervenu dès 2014 dans la réalisation et l'animation de stands promotionnels aux congrès internationaux précédents d'Helsinki et Détroit. BGI organise et coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la conception du stand. BGI assurera également une mission de mobilisation des acteurs économiques locaux et de valorisation économique du territoire dans le cadre de son plan d'action normal.

Les parties sont convenues d'établir par convention les principes devant présider à l'organisation du stand ainsi que les modalités de prises en charge et de répartition des frais de location, de construction et d'aménagement et de fonctionnement du stand.

Ceci étant exposé, il est convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les principes permettant d'organiser le stand commun aux parties, ainsi que de déterminer les conditions et les modalités de participation des différents partenaires.

Les parties signataires s'obligent à faire appliquer les principes ainsi définis et à faire respecter par les personnes en charge de leur exécution, les conditions et modalités de participation décrites dans la présente convention.

ARTICLE 2 – DOMAINE D'INTERVENTION DES PARTIES

2.1- PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTIES

Bordeaux Métropole contribue à la réalisation du stand de la manière suivante :

- l'implantation du stand dans le hall d'exposition et la réservation de la superficie correspondante auprès des organisateurs,
- la coordination de la réalisation d'un PC circulation « déporté » et mettant en exergue la coopération entre les différents opérateurs (PC circulation Gertrude, PC TBC Bus et tramway, PC Alienor),

- la présentation d'applications ITS du territoire,
- les ressources nécessaires au bon fonctionnement du stand et des présentations,
- l'intervention des services communications,
- Le régisseur technique (vidéo, son, lumière, ...),
- hôtesses d'accueil bilingues,
- location de mobiliers,
- cocktail officiel sur le stand au congrès ITS le 8 octobre 2015,
- Le travail graphique si besoin dans le cadre de la réalisation des supports de communication commun,
- La participation à la mise à jour de supports communs de communications,
- La contribution à la réalisation de 4 films (mise à disposition d'acteurs amateurs, de matériel et un appui à l'organisation).

Le Conseil départemental de la Gironde contribue à la réalisation en régie du stand de la manière suivante :

- construction de l'ossature du stand en régie selon des modalités définies à l'article suivant,
- câblage informatique et électrique du stand selon le plan annexé,,
- l'habillage des panneaux du stand,
- la réalisation de 4 films,
- La participation à la mise à jour de supports communs de communications,
- l'impression de 1 000 exemplaires de ces supports,
- la présentation d'applications ITS du territoire,
- les ressources nécessaires au bon fonctionnement du stand et des présentations,
- l'intervention des services communications.

La ville de Bordeaux contribue au congrès de manière plus générale et tout particulièrement en organisant un dîner pour 250 VIP au minimum. Elle intervient sur le stand sur un plan essentiellement technique et n'apporte pas de contribution financière spécifique auprès de Bordeaux métropole qui prend en charge les frais correspondants dans le cadre de la mutualisation engagée... .

L'Etat intervient sur le stand par le biais de la Direction interdépartementale des routes Aquitaine (DIRA), exploitant routier de la rocade bordelaise. Il contribue essentiellement à la démonstration du PC circulation « déporté ».

La valorisation financière de ces différentes interventions est détaillée dans le tableau annexé.

2.2- CONSTRUCTION E L'OSSATURE DU STAND PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental organise et coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la construction de l'ossature du stand à l'occasion du congrès ITS, à savoir :

- la préfabrication et construction du stand,
- la fourniture de 2 poutres scéniques Tridi d'une longueur de 8 m chacune,
- le montage du stand,
- le démontage du stand,
- le transport du matériel à l'aller et au retour.

Le Conseil départemental devra souscrire les assurances obligatoires à cet effet.

Le Conseil départemental invitera, à échéance régulière autant que de besoin, les différentes collectivités partenaires à se réunir et à valider les actions qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour la bonne construction du stand.

Pendant toute la durée du Congrès ITS, les partenaires seront les interlocuteurs de leurs prestataires exclusifs.

Bordeaux Métropole sera chargée de la coordination entre ces différents partenaires. Chaque partenaire sera responsable de ses prestataires.

Les parties pourront faire toute proposition pour l'évolution et l'amélioration du service ainsi confié.

2.3-FONCTIONNEMENT DU STAND PENDANT LE CONGRES ITS

Bordeaux Métropole souscrira les abonnements nécessaires à la bonne tenue du stand pendant toute la durée du Congrès ITS (eau, électricité, internet, etc....).

Bordeaux Métropole, par le biais d'un de ses prestataires, mettra à disposition des hôtesses bilingues pour tenir le stand pendant toute la durée du Congrès ITS.

2.4-COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi constitué des représentants opérationnels de chaque partie sera chargé de proposer les actions partenariales à mettre en œuvre, préparer et suivre les travaux engagés, et les suites à donner à chaque étape d'élaboration du stand. Il sera orchestré par BGI.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification à la dernière partie. Elle est conclue pour la durée de la manifestation et jusqu'à l'encaissement des sommes dues et l'exécution complète des prestations prévues à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 4 – PHASAGE ET DELAIS D'EXECUTION

Le congrès ITS ayant lieu du 5 au 9 octobre 2015 à Bordeaux, le calendrier de réalisation du stand est le suivant :

Conception du stand et spécifications pour la fabrication de l'ossature : 30 juillet 2015.

Fabrication et construction de l'ossature du stand : juillet/septembre 2015 (à compléter par le CD 33)

Acheminement et montage suivant les horaires de l'organisateur du congrès : à partir du 2 octobre (sous réserve de l'acceptation de la dérogation par l'organisateur), sinon à partir du 3 octobre.

Montage du stand : les 3,4 et 5 octobre.

Le stand devra être finalisé le 5 octobre à 12h.

Démontage du stand : à partir du 9 octobre à compter de 14h jusqu'à 22h et le 10 octobre de 6h à 22h).

Le stand devra être démonté intégralement le 10 octobre à 22h.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT

5.1- REPARTITION DES FINANCEMENTS POUR L’AMENAGEMENT DU STAND Le Conseil Départemental est redevable envers Bordeaux Métropole d'une somme de 25 000 €, montant correspondant au prorata du prix d'aménagement du stand.

L'Etat sera redevable envers Bordeaux métropole d'une somme de 11 058 €, montant correspondant au prorata du prix des écrans et des ressources télécommunication pour le poste Alienor.

Plan de financement	En euros
Bordeaux Métropole	45 166€
Conseil Départemental de la Gironde	25 000€
L'Etat	11 058 €
Total	81 224 €

Les versements se feront selon l'échéancier suivant :

- A la signature de la convention : 60%
- Après désinstallation du stand, à la fin du congrès : 40%

Le paiement est effectué par virement bancaire à :

Bénéficiaire	Agence	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé rib
Bordeaux Métropole	30001	00215	-	C3300000000	82

5.2- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET CONSOMMABLES

Aux frais d'installation du stand, il faut ajouter les frais annexes, qui comprennent notamment : la consommation résiduelle des fluides (eau, électricité), des frais de consommation de télécommunication, et tout autre frais non prévus.

Ces frais annexes feront l'objet d'une répartition égale, à la fin du congrès, entre Bordeaux Métropole et le Conseil départemental, sur présentation des factures.

5.3- APPEL DE FONDS

Le remboursement des frais communs d'aménagement et de fonctionnement pris en charge par Bordeaux Métropole se fera auprès de chacun des partenaires au moyen d'un titre de recette établi par l'administrateur des finances publiques.

Les justificatifs des dépenses sont consultables sur demande auprès du Pôle mobilité de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 6 – SECURITE

Les parties s'engagent à assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la continuité, la qualité et la bonne organisation de l'accueil des congressistes et participants divers.

Les parties s'engagent à exercer une stricte neutralité et à respecter le principe d'égalité de traitement des usagers du service public d'animation.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Chaque partie devra souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile, applicable à compter de la notification de la présente convention, ainsi que celles des salariés et bénévoles prêtant leur concours à l'organisation ainsi qu'à celle des participants pour tous les dommages pouvant survenir aux personnes ou aux biens à l'occasion de la manifestation.

Le Conseil départemental est responsable du respect des normes de sécurité relatives au stand. Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de ce dernier. Le Conseil départemental sera seul responsable vis-à-vis des tiers de tout accidents, dégâts, et dommages de quelque nature que ce soit, causés à l'occasion des animations.

Les parties s'assurent que toutes les mesures nécessaires à la sécurité de la manifestation seront prises.

ARTICLE 8 – RESILIATION ET MODIFICATION

8.1 - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'une demande adressée par courrier recommandé avec accusé de réception aux autres parties.

Elle fera ensuite l'objet d'un avenant à la présente convention.

8.2 - RESILIATION

En cas de non-exécution totale ou partielle d'une ou plusieurs de ses obligations par l'une des parties, l'autre partie peut adresser un rappel par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'exécution dans un délai de trois semaines à compter de la date de réception de cette lettre de rappel, la convention sera résiliée de plein droit aux torts de la partie défaillante.

Les parties conservent, pour leur part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général. Elles en informeront chaque partie par un courrier recommandé avec accusé de réception.

La présente convention pourra également être résiliée de manière unilatérale en cas de manquement de l'une des parties à ses engagements contractuels. Dans ce cas, la résiliation ne pourra intervenir que passé un délai de trois semaines suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

ARTICLE 9 – CLAUSE DE PUBLICITE

Les parties s'engagent à mentionner le soutien apporté par chacune d'entre elles, et à faire figurer le logo de chaque partie sur les documents destinés au public dans le cadre de l'organisation liée à la manifestation.

Chaque partie s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 10 – LITIGES

En cas de litige ou de différend à naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de la résoudre à l'amiable.

En cas de défaut de règlement amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole

Pour l'Etat

Le Président,

Le Directeur de la DIRA

Pour la ville de Bordeaux

Pour le Département de la Gironde

L'adjoint au Maire,

Le Président,

Annexe 1 : contributions financières des parties (montants prévisionnels)

ITS 2015 Stand Bordeaux Host
Budget prévisionnel

	coût prévisionnel actualisé (août 2015)	Bordeaux Métropole	CD33		Etat (DIRA)
			régie (*)	contribution financière (**)	
L'implantation du stand dans le hall d'exposition et la réservation de la superficie correspondante auprès des organisateurs,	22 500 €	17 833 €		4 667 €	
Construction de l'ossature bois du stand	25 440 €		25 440 €		
installation de poutres et éclairage	3 720 €		3 720 €		
suspensions et élingues	1 461 €	730 €		730 €	
mobilier	774 €	387 €		387 €	
location d'écrans d'affichage, coordination, régie technique, astreinte (DuShow)	20 120 €	7 545 €		7 545 €	5 030 €
provision pour manutention, location d'écrans d'affichage, coordination, régie technique	10 000 €	3 750 €		3 750 €	2 500 €
Sous total du poste construction/aménagement du stand :	84 015 €	30 246 €	29 160 €	17 080 €	7 530 €
installation d'un point d'eau dans la réserve et consommations	600 €	300 €		300 €	
Fourniture et consommation électriques	1 500 €	750 €		750 €	
Ressources télécommunications et accès Internet	13 176 €	4 824 €		4 824 €	3 528 €
hôtesses d'accueil (2) bilingues (ou trilingues)	3 432 €	1 716 €		1 716 €	
nettoyage journalier du stand	661 €	330 €		330 €	
Sous total du poste fonctionnement/consommables :	19 369 €	7 920 €		7 920 €	3 528 €
Mise à jour du film promotionnel	PM				
Réalisation de films promotionnels des transports sur le territoire	10 000 €		10 000 €		
Mise à jour des documents promotionnels	PM				
Impression des plaquettes promotionnelles	2 000 €		2 000 €		
Habillage des panneaux sur le stand	5 000 €		5 000 €		
Sonorisation	1 000 €		1 000 €		
Sous total du poste media / communication :	18 000 €	0 €	18 000 €	- €	- €
Sous-total événementiel sur le stand (cocktail le 8 octobre)	7 000 €	7 000 €	- €		- €
total général :	128 384 €	45 166 €	47 160 €	25 000 €	11 058 €

(*) évaluation de l'intervention en régie des équipes du CD33 (en cours d'optimisation)

(**) contribution financière complémentaire du CD33 (budget prévisionnel en attente de réponse)